

Informations pratiques /

# Permis à 1 € et CPF

## Permis à 1€

LE PERMIS  
A UN EURO  
PAR JOUR

### Le "permis à un euro par jour"

C'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire.

Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Nous signaler à l'inscription que vous souhaitez profiter de ce dispositif car il faudra éditer un contrat spécifique pour la banque.

[Définition](#)[Avantages](#)[Etapas de l'inscription](#)[Conditions](#)[Financement et remboursement](#)[Etablissements partenaires](#)[Echec ou arrêt de la formation](#)

## Garantie financière

La garantie financière permet à tous les élèves inscrits d'être remboursés des prestations payées d'avance et non consommées lorsque l'auto-école se trouve dans l'impossibilité de poursuivre l'exécution des contrats en cours suite à sa fermeture définitive ou d'au moins 3 mois.

## Votre CPF



Utilisez vos droits dans une formation qui va vous servir tous les jours, utilisables sur toutes les formations proposées dans notre auto-école.

Vous avez déjà travaillé, même avec un contrat d'apprentissage : vous avez donc des droits à formation qui sont comptabilisés sur votre compte personnel de formation (CPF).

Vous pouvez consulter vos droits puis choisir une formation (Permis B), formation en centre, localisation : Tartas.

Attention le nom de l'auto-école est sous le nom de la société TECAP.

Il y a plusieurs formations proposées pour s'adapter à vos besoins et votre budget. Attention, si vous postulez sur une formation dont le coût est supérieur à vos droits, vous devrez payer par CB le reste à charge pour pouvoir postuler. Pour éviter les fraudes, l'inscription se fait en plusieurs étapes : vous postulez à la formation depuis votre compte CPF, l'auto-école est informée et votre dossier a le statut « non traité ».

L'auto-école vous appelle pour vérifier si nous pouvons travailler ensemble, convenir d'un rendez-vous pour faire votre évaluation de départ ou décider ensemble de ne pas faire la formation (on refuse le dossier et les droits vous sont restitués).

Suite à l'évaluation de départ, on signe le contrat de formation et l'auto-école valide votre dossier. A votre tour sur votre compte CPF d'accepter la formation avec les dates de session que l'on aura déterminées.

L'entrée en formation pourra être déclarée 11 jours plus tard. Financement par le CPF : selon le montant de la formation, un acompte peut être versé à l'auto-école, ou uniquement une fois la formation terminée. L'auto-école déclare si vous avez utilisé 100% de la prestation et sinon la portion non utilisée vous est recreditée sur votre compte CPF. L'auto-école ne percevra le total du règlement que 1 mois après la date de la facturation finale.



Télécharger cette page au format pdf

- [Règlement](#) Intérieur
- [Evaluations](#)
- [Horaires](#) des cours théoriques
- [Parcours](#) de formation
- Préparation à l'[examen](#)
- [Rendez-vous](#) post permis
- C'est toujours mieux [accompagné](#)
- [Financement](#)

## FORMATIONS

Code  
Conduite AAC  
Conduite AAC B78  
Conduite supervisée  
Permis B  
Boite auto  
Autres

**Zeme auto-école des  
Landes** à être certifiée  
Qualiopi (07/21)



## MENU

Accueil  
Equipe  
Locaux  
Véhicule  
Label qualité  
Règlement  
Evaluation  
Horaires des cours  
Parcours de formation  
Prepa exam  
RDV post permis  
Avantages de l'ACC  
Garantie financière  
Elève  
Contact

## CONTACT

 **Appeler**  
06 30 98 33 44

 **Ecrire**  
labelroute@gmail.com

 **Pontonx**  
247 Avenue du Marensin  
40465 Pontonx

 **Tartas**  
32 rue du Chanoine Bordes  
40400 Tartas

## HORAIRES

 **Pontonx**  
**Conduite**  
du lundi au samedi 8h-20h  
**Bureau et code**  
Lundi et jeudi : 18h30 à  
20h30

 **Tartas**  
**Conduite**  
du lundi au samedi de  
8h à 20h  
**Bureau et code**  
Mercredi et samedi de 14h  
à 16h

## SUIVEZ-NOUS



## A PROPOS

RGPD  
Mentions légales  
Cookies  
Webdesign

Agrément préfectoral  
Tartas :  
E 11 040 39430

Agrément préfectoral  
Pontonx sur l'Adour :  
E 14 040 001 60

SARL TECAP RCS DAX  
Siret 529 471 559 000 11